

ENTRETIEN FAMILLES

Pour une entrée en petite section ou en moyenne section, les familles sont conviées à un entretien avec le directeur de l'école, en présence de leur enfant, afin d'échanger sur notre projet pédagogique car il est nécessaire que les parents le connaissent et y adhèrent.

Dans le cadre de l'étude des dossiers, la direction peut proposer un entretien de 15 min à la famille, en présence de l'enfant pour les niveaux de la PS au CM2, afin de préciser la concordance des motivations et attentes de la famille avec le projet pédagogique de l'école.

Cet entretien, de 15 minutes, s'adresse aux élèves qui ne sont pas issus d'une fratrie déjà scolarisée dans l'établissement ou scolarisés dans le réseau des écoles françaises précédemment.

TEST D'ENTRÉE - ADMISSION RENTRÉE 2024

Pour tous les niveaux (sauf pour la petite et moyenne section), votre enfant peut être soumis à un test d'entrée ou à une évaluation de ses capacités à poursuivre une scolarité dans le système français. Ce test d'une trentaine de minutes s'appuie sur les attendus des programmes officiels de l'Éducation Nationale Française. Ce test d'évaluation peut être complété par un entretien de la famille avec la direction de l'école primaire sur le projet scolaire de leur enfant.

Ce sera le cas, quelle que soit sa nationalité, sauf s'il était précédemment scolarisé dans une école française (école française dépendant de l'AEFE ou de la Mission laïque française, ou école publique ou privée sous contrat, en France)

Pour l'entrée en Grande Section de Maternelle, l'évaluation est essentiellement basée sur l'oral, porte sur l'aisance à s'exprimer en langue française et à la comprendre à travers des activités ludiques. Des premières connaissances mathématiques sont également évaluées. Ces activités sont conçues par des professionnels de l'éducation et de l'enfance.

Pour l'entrée en classe de CP, l'évaluation est essentiellement orale, et porte sur l'aisance à s'exprimer en langue française et à la comprendre. Des connaissances mathématiques sont également évaluées. **Il s'agit d'un test d'admission** : l'enfant qui ne répond pas aux attendus du test ne pourra pas être inscrit à l'école primaire. En effet, l'élève de CP apprend cette année-là à lire et écrire, s'il ne maîtrise pas un minimum la langue française, il ne pourra pas réussir.

Dans les autres niveaux, les sujets de tests s'appuient sur les attendus à la fin de la classe précédente : exemple, pour une entrée en CM1, le test porte sur les attendus en fin de CE2. Ils évaluent le niveau de l'enfant en français et en mathématiques.

Il s'agit de tests de positionnement : l'enfant qui ne répond pas aux attendus du test peut se voir proposer une scolarisation dans le niveau immédiatement inférieur.

Trois exceptions à cette règle, qui pourraient empêcher l'admission :

- Si la scolarisation dans le niveau inférieur ne permet pas de garantir la réussite de l'élève
- Si la scolarisation dans le niveau inférieur crée un décalage de plus d'un an par rapport à l'âge requis dans ce niveau.
- S'il n'y a plus de place dans le niveau demandé ou proposé.

Pour trouver les attendus : <https://eduscol.education.fr/137/attendus-de-fin-d-annee-et-reperes-annuels-de-progression-du-cp-la-3e>

Aux parents qui se demandent comment préparer leur enfant aux tests d'entrée en maternelle ces spécialistes répondent : « C'est par les jeux traditionnels ou modernes, les situations de jeux éducatifs, collectives ou individuelles, et le plaisir que l'enfant trouvera dans le jeu qu'il sera le mieux préparé. De même, il est préférable, pour atténuer l'angoisse éventuelle de l'enfant, qu'il ait déjà eu la chance d'être en contact avec ses pairs et qu'il ait pu ainsi développer ses compétences de socialisation mais aussi d'autonomie. L'important est de rassurer son enfant, de ne pas placer sur ses épaules un poids trop important. Plus l'enfant sera détendu et en confiance, meilleures seront ses chances de réussite. » (Source site de l'AEFE)

Les élèves candidatant en **Section Internationale Britannique** passeront un test oral à une date différente des tests de positionnement.

Ce test permet d'apprécier le niveau de compétence en anglais de l'élève, en particulier sa capacité à comprendre des informations écrites et/ou orales simples, et à s'exprimer et à réagir à l'oral de manière simple et intelligible (niveau A2+).

L'objectif de ce test est de vérifier la capacité de l'élève à suivre les enseignements de langue et littérature et d'histoire et géographie en anglais.